



À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le jeudi 20 octobre 2022 à 19:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :00 hrs.

Absent : M. Maxime Partenza, conseiller

**8313-10-2022**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 octobre 2022.

**8314-10-2022**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**8315-10-2022**  
**En Montérégie on**  
**bouge demande**  
**de subvention**  
**municipale**

Considérant que la municipalité d'Henryville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2022-2023;

Considérant que la municipalité d'Henryville certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

Considérant que la municipalité d'Henryville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Emmanuelle Prud'homme à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la municipalité d'Henryville et à signer tous les documents afférents.

**8316-10-2022**  
**TECQ nouvelle**  
**programmation**  
**no.3**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**8317-10-2022**  
**Lettre**  
**administrative à**  
**M. Jordan**  
**Lafond-**  
**Surpenant**

Attendu qu'une lettre de suspension a été remise le 3 octobre à M. Jordan Lafond-Surpenant en présence de Mme. Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière trésorière, M. Alain Héту, Directeur du service des incendie et M. Jean-Sébastien Boudreau, délégué syndical pour le service incendie d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil entérine par résolution la suspension de M. Jordan Lafond-Surpenant à titre de pompier volontaire.

**8318-10-2022**  
**Contrat de**  
**déneigement des**  
**rues municipales**

Attendu que le contrat de déneigement venait à échéance et que la municipalité va retourner en appel d'offres via le site SEAO;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi, 26 septembre à 10 :00hrs;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission;

N'ayant pas obtenu l'unanimité la mairesse demande le vote :  
Messieurs Patrick Wenning et Michel Lord votent contre,  
Madame Josiane Fabry et Messieurs André Raymond et Léo Choquette votent pour;

En conséquence, il est résolu à la majorité des voix que la municipalité retourne en soumission sur le site SEAO.

**8319-10-2022**  
**Contrat SEAO**  
**déneigement**

Attendu que le conseil municipal désire retourner en soumission pour le déneigement et salage des rues municipales;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à retourner en soumission sur le site SEAO et demande des soumissions de déneigement de rues municipales et salage pour la période d'un an soit 2022-2023.

**8320-10-2022**  
**Contrat SEAO**  
**acquisitions de**  
**deux bancs de**  
**joueurs sur**  
**dalles de béton**  
**et cabane de**  
**l'annonceur sur**  
**dalle de béton**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que cette résolution soit reportée à une séance ultérieure.

**Période de questions**

Aucune question.

**8321-10-2022  
Levée de la séance**

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :34hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau  
Mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Greffière-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

